



COMPTE RENDU CTL DU 13/12/2016

Présents :

- Direction : Jean-Paul CATANESE, Jocelyne PIGEONNEAU, François VILLENEUVE, Guy VAISSIERE, Sylviane GIACOMAZZI, Benoît GODART
- Toutes les Organisations syndicales (OS) sont présentes : CGT finances publiques, FO-DGFIP, Solidaires finances publiques
Siègent pour la CGT Finances Publiques : Maxime HORATIUS (titulaire), Marie-Claude NOYON (suppléante)

Secrétaire : Sylviane GIACOMAZZI

Secrétaire-adjoint : Solidaires Finances Publiques

Mr Jean-Paul CATANESE, DRFIP, assure la fonction de Président de séance qu'il ouvre à 9 heures en rappelant les différents points de l'ordre du jour.

Il est rappelé que :

- le CTL n'est plus paritaire. Seules les OS votent avec la représentativité suivante : CGT : 1 voix; FO-DGFIP : 2 voix; Solidaires : 3 voix
- en cas de vote « CONTRE » à l'unanimité des syndicats sur un sujet proposé par la Direction, cette dernière a l'obligation de proposer un nouveau projet au prochain CTL.

Avant d'aborder les points à l'ODJ, la CGT FiP donne lecture d'une déclaration liminaire ci-jointe.

1°) Approbation du PV du CTL du 11/10/2016

Après quelques modifications apportées au PV, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2°) Suivi des décisions 11/10/2016

Un tableau listant les décisions prises lors du précédent CTL est établi par la DRFIP pour en permettre le suivi.

3°) Situation du TAGERFIP (au 01/09/2016 et au 01/03/2017)

Le Tableau Général des Emplois permet le recensement des agents par grade et par service.

La situation globale au 01/09/2016 et au 01/03/2017 : le total des agents à la DRFIP de la Guyane est de 223 dont 221 affectés (soit 2 postes vacants).

4°) Transfert de l'enregistrement au SPF :

Application locale d'une réforme nationale qui sera effectivement à la DRFIP de la Guyane à partir de Décembre 2017.

Au niveau des effectifs, 1 emploi B du SIE sera transféré avec la mission « enregistrement » au SPF (service de publicité foncière).

Les emplois sont banalisés au sein des SPFE. Les affectations de catégorie B relèvent de la mission structure « fiscalité personnelle ».

Lors de la première affectation au sein du SPFE, s'agissant d'une création d'emploi par transfert d'un autre service, les agents du SIE en charge de la mission « enregistrement » sont prioritaires s'ils souhaitent suivre la mission au SPFE. A défaut, le poste sera ouvert à tout cadre B de la mission structure « fiscalité personnelle »

VOTES :

- 3 ABSTENTIONS (CGT – FO).

Pour la CGT, le SIE a récupéré des missions (recouvrement de l'IS, de la TP, de la CFE...) sans avoir les emplois correspondants. A l'inverse les transferts de missions hors de la structure (transfert des procédures collectives au PRS, un emploi au PELP...) s'accompagnent systématiquement de transfert d'emplois,

- 3 POUR (Solidaires)

5°) Emplois PLF 2017 – Cellule d'appui au réseau :

✓ Le Projet de Loi de Finances 2017 prévoit, en Guyane la création de :

➤ 1,4 emplois au titre des « correctifs charges » : cette dotation a pour objet de prendre en compte la dimension « charge de travail » dans la détermination du nombre d'emplois alloué aux départements,

➤ 3,6 emplois en « dotation accueil » : cette dotation a pour objet principal d'appréhender les difficultés d'environnement dans lequel sont exercées les missions,

➤ le Délégué du Directeur Général propose, en outre, un (1) emploi en plus des 5 du PLF.

➤ **Soit une dotation de 6 emplois**

✓ Par ailleurs, 1 emploi d'IP et 2 IDIV Classe Normale sont supprimés.

➤ **Soit une suppression de 3 emplois**

Ainsi au 01/09/2017, 3 emplois nets seront créés à la DRFIP Guyane.

Les créations d'emplois au 01/09/2017, impacteront les emplois suivants :

- + 1 ETP catégorie B au SIE de Cayenne, au titre du « Prélèvement A la Source »,
- Il est proposé d'affecter à l'EDR, au titre des créations d'emplois du PLF 2017 :
 - + 1 ETP catégorie B sur la RAN de Cayenne
 - + 1 ETP catégorie C sur la RAN de Cayenne

- mise en place en direction d'une cellule d'appui au réseau :
+ 2 ETP catégorie C en direction
- création d'un emploi d'accueil primaire sur le site foncier de Buzaré :
+ 1 ETP catégorie C en direction (France Domaine)

✓ La cellule d'appui au réseau :

Une cellule d'appui au réseau est un dispositif de soutien apporté aux comptables par les directions locales. Il peut exercer à distance, pour le compte d'un comptable public, qui reste responsable personnellement et pécuniairement, des missions SPL très diverses.

Il ne s'agit pas d'une structure d'affectation nationale, identifiée au TAGERFIP : les agents nommés en direction peuvent intégrer cette unité selon leur profil.

La CGT Finances Publiques considère que la cellule d'appui au réseau risque dans un premier temps de supprimer des emplois budgétaires sur les sites et à terme conduire à la fermeture pure et simple des services concernés.

La CGT propose pour palier aux vacances d'emplois sur les sites :

- d'aider à la préparation des concours de catégorie A et B par la signature d'une convention avec l'Université de Guyane,
- de publier dans les médias systématiquement les annonces des concours des catégories A, B et C,
- d'organiser en local des oraux des concours. Les candidats externes renoncent à participer aux oraux en métropole ou aux Antilles compte tenu des prix du billet d'avion.

Le Président affirme qu'en aucun cas il n'y aura de gel ou de suppression des emplois non pourvus à Kourou et Saint-Laurent du Maroni, en corollaire à la mise en place de la cellule d'appui au réseau.

VOTES :

- 3 ABSTENTIONS (CGT – FO).
- 3 POUR (Solidaires)

6°) Réflexion sur la création d'une RAN à KOUROU :

Une RAN (Résidence d'Affectation Nationale) désigne l'échelon national d'affectation géographique. Il s'agit d'un niveau intermédiaire d'affectation, entre le département et la commune, couvrant une ville d'implantation des structures de l'ex-direction générale des impôts et les villes sièges des trésoreries rattachées.

Dans le cadre du mouvement national, les candidats à une mutation expriment un choix géographique (en désignant une direction et une résidence d'affectation nationale) et fonctionnel (en sélectionnant le domaine d'activité souhaité à travers une «mission-structure»).

Au niveau local, les agents sont affectés sur une commune d'affectation locale et dans un service compatible avec la RAN et la mission-structure obtenues lors du mouvement national.

Le principe des RAN concerne aussi bien les agents et contrôleurs que les inspecteurs des finances publiques.

Les agents affectés «à la disposition du directeur» peuvent se voir attribuer par le directeur une affectation provisoire sur un service de toutes les RAN du département, mais ils ne sont pas titulaires de ce poste.

Actuellement deux RAN existent à la DRFIP de Guyane :

- Cayenne, qui inclut les structures implantées sur les communes de Cayenne et Kourou ;
- Saint Laurent du Maroni.

Au mouvement national, le dispositif en cascade de l'établissement des vœux prévoit le choix d'une RAN puis de missions/structures.

Lors des différents mouvements d'affectation, il est constaté que plusieurs agents qui obtiennent la RAN de Cayenne ne souhaitent pas être affectés dans les services du site de Kourou.

Avec la création d'une RAN KOUROU, les agents intéressés par le site, pourront le choisir en toute connaissance de cause et préparer leur installation professionnelle et personnelle sur le site.

Compte tenu de l'existence à Kourou d'une trésorerie et d'un SIP, l'affectation nationale sur la RAN de Kourou (comme pour celle de Saint Laurent du Maroni) déterminera, dès la publication du mouvement de mutation, l'affectation complète des agents, la CAP locale ayant pour seule fonction d'acter ces affectations.

VOTES :

- 6 POUR (soit l'unanimité)

7°) Point d'information sur l'immobilier :

- Site de FIEDMONT : les travaux visant à mieux installer le service des Recettes Non Fiscales sont terminés ainsi que ceux effectués dans le logement de l'ancien gardien-conciergerie dans le but d'accueillir les agents de Direction du Pôle Gestion Fiscale actuellement en poste à Baduel. Ainsi, les agents de la paierie pourront intégrer le site de Baduel, la DRFIP faisant ainsi l'économie d'un loyer pour le bâtiment de Katoury,

- Site de la Trésorerie Hospitalière (au CHAR) : les travaux sont en cours. La fin des travaux est prévue pour la fin du mois de Décembre 2016. Les élues en CHS de la CGT doivent visiter les locaux ce 15/12/2016 (*ce qui a été le cas avec Valérie DELAFOSSE et Nicaise ORIZONO*),

- Site de Buzaré : des travaux ont été effectués pour la création d'un accueil primaire mutualisé ?

- Site de Saint-Laurent du Maroni : des devis sont en cours en vue de la création d'un studio pour les différents personnels de passage sur les sites (vérificateurs, EDR...) dans le logement de la responsable de la Trésorerie de Saint-Laurent. Pour diverses raisons avancées par des intervenants externes à la DRFIP (Préfecture, Maire...), le site du CHOG n'est plus d'actualité pour la création d'un Centre des Finances Publiques. D'autres projets sont à l'étude, notamment une prise à bail sur le modèle du CDFIP de Kourou.

8°) Question diverses

Questions de la CGT FiP :

a - De quel mouvement de mutation est issu l'IPFiP affecté au 01/01/2017 et quel sera son emploi :

Réponse de la DRFIP : il s'agit de M. DOILLON anciennement détaché et qui a demandé sa réintégration et une affectation en Guyane à l'issue de la CAPN du mois d'octobre 2016. Il sera certainement affecté à la Trésorerie municipale de Cayenne,

b - La CGT a demandé que lui soit communiqué le tableau des emplois occupés par l'équipe des EDR depuis janvier 2016. Ce tableau est remis à l'ensemble des OS en séance,

c - La CGT demande où en est le projet de courrier que le DRFIP doit adresser aux services pour clarifier les missions foncières de la cellule départementale créée à Cayenne :

Réponse de la DRFIP : c'est un protocole qui est en cours de rédaction et non un courrier. Ce document doit être soumis à toutes les parties sous peu.

d - au niveau d'AGORA, pour les agents du SIP et du SIE, le responsable de la validation des congés est « M. CATANESE » et plus les chefs de service. Cette situation génère de nombreuses anomalies sur le compteur des agents. A quoi est dûe cette anomalie, et quand sera t-elle résolue :

Réponse de la DRFIP : après plusieurs interpellations de l'AT Ocean Atlantique et de l'ESI Versailles, le problème viendrait des serveurs nationaux et non locaux. Le problème est en cours de résolution.

La CGT reste attentive à ce dossier.

e – Quand sera signée et mise en place la convention entre la DRFIP et l'Université de la Guyane dans le cadre de l'aide à la préparation des concours de catégorie A et B ?

Réponse de la DRFIP : le DRFIP doit relancer le président de l'UG qui n'a toujours pas signé la convention qui lui a été soumise.

f – L'adresse du SIP de Kourou figure sur les avis CFE 2016. Il faudrait remédier à cette situation pour les prochains rôles.

Réponse de la DRFIP : il s'agit d'un problème TOPAD qui sera signalé au responsable du service pour MAJ.

g - La CGT demande quelques éclaircissements sur les demandes d'intervention adressées à la DRFIP suite aux HMI du mois de Novembre 2016 que le syndicat a organisé sur les sites de Kourou et de Saint-Laurent du Maroni.

La séance est levée à 12h40.

Cayenne le 15/12/2016

Les élus en CTL de la CGT Finances Publiques